

024-212400915-20240918-2024 18-DE

Reçu le 19/09/2024



COMMUNE DE CENAC ET SAINT JULIEN DORDOGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 18/2024

L'an deux mille vingt quatre

Le 18 septembre

Le Conseil Municipal de la Commune de CENAC ET SAINT JULIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de Mme Joëlle DEBET-DUVERNEIX, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Date de la convocation du conseil : 13 septembre 2024

Secrétaire de séance : Philippe BOISSON

présents: 09

PRESENTS: M Mmes Eric CHERON, Martine CONSTANT, Anaïs SARDAN, Philippe BOISSON,

Jean-Luc BRUGUES, Maxime DE FREITAS, Françoise JOUVE, Sylvie JUIF, Serge AZAM.

votants: 13

EXCUSES: Joëlle DEBET DUVERNEIX a donné procuration à Jean-Luc BRUGUES,

Claudia STAUBMANN a donné procuration à Eric CHERON,

Stéphane ALVES DE MATOS a donné procuration à Anaïs SARDAN,

Frédéric VARGUES a donné procuration à Françoise JOUVE,

Daniel MAURIE

OBJET : Affectation des résultats modifiée

Lors de la délibération 05/2024, prise le 11 avril 2024, le Conseil Municipal a voté pour l'affectation des résultats suivante pour le Budget principal communal :

Résultat de fonctionnement : 167 189,97 € Résultat d'investissement : 46 177,64 €

DECIDE d'affecter au budget primitif 2024 comme suit :

- au compte 001 en recette d'investissement : 46 177,64 €

- au compte 1068 en recette d'investissement : 164 789,97 €

- au compte 0002 en recette de fonctionnement : 2 400 €

Il s'avère que compte tenu des RAR (Recettes : 4 057,00 € ; Dépenses 225 826,73 €) l'affectation au 1068 aurait dû être de 167 189,97 € et non 164 789,97 €.

Il convient donc de rectifier l'affectation de résultat de la délibération 05/2024 comme suit:

- au compte 001 en recette d'investissement : 46 177,64 €

- au compte 1068 en recette d'investissement : 167 189,97 €

- au compte 0002 en recette de fonctionnement : 0 €

Une décision modificative (DM1) a été prise lors du Conseil municipal du **11 juin 2024**, pour rectifier cette affectation :

Investissement

Opérations	Article	Nature	Montant	Chapitre	Article	Nature	Montant
10004	2313	Bâtiments	2 400		1068	Excédent	2 400
		TOTAL DEPENSES	2 400		TOTAL RECETTES		2 400

Fonctionnement

	Chapitre	Article	Nature	Montant	Chapitre	Article	Nature	Montant
	011	615231	Entretien voirie	- 2 400		002	Report	- 2 400
		TOTAL DEPENSES	- 2 400	TOTAL RECETTES		- 2 400		

AR Prefecture

024-212400915-20240918-2024_18-DE Reçu le 19/09/2024

Il convient maintenant de prendre une délibération actant les montants de cette rectification.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'affecter au budget primitif 2024 comme suit :
- au compte 001 en recette d'investissement : 46 177,64 €
- au compte 1068 en recette d'investissement : 167 189,97 €
- AUTORISE Madame la Maire à passer les écritures correspondantes.

A CENAC ET SAINT JULIEN, Le 19/09/2024 Pour extrait certifié conforme

P/O Mme La Maire, Joëlle DEBET-DUVERNEIX, Le Premier Adjoint, Eric CHERON

La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le tribunal Administratif de Bordeaux ou sur www.telerecours.fr